

Jean-Baptiste Scalabrini



Acte de baptême

1884. Ce dix Septembre mil huit cent qua-
vante Henri tre-vingt-quatre. Nous Prêtre, Curé, Sous-
Scalabrini signé, avons baptisé J.Bte. Henri, né au-
jourd'hui du légitime mariage de Fer-
dinand Scalabrini, cultivateur, et de
Domithilde Racicot & Le parrain a été,
de cette paroisse J.Bte. Rousseau, cultivateur, la Mar-
raine, Adéline Audet, de cette paroisse.
Les qui, ainsi que le père ont déclaré ne
savoir signer. Mots en en marge: de cette paroisse.
L. F. Lussier. Prêtre

Transcription

Ce dix septembre mil huit cent quatre-vingt-quatre, Nous prêtre Curé soussigné avons baptisé J.Bte. Henri, né aujourd'hui du légitime mariage de Ferdinand Scalabrini, cultivateur et de Domithilde Racicot. Le parrain a été J.Bte. Rousseau cultivateur, la marraine Adéline Audet de cette paroisse qui ainsi que le père ont déclaré ne savoir signés. *Mots en en marge: de cette paroisse.*

L.F. Lussier, prêtre

Acte de mariage

M. 3
Scalabrini
Jean-Bapt.
Léon
+
Julbert
Angélica

Le vingt huit quindix neufcent quinze, vu la pu-
blicité d'un ban de mariage fait au prône de
notre messe paroissiale entre Jean-Baptiste
Scalabrini, cultivateur domicilié en cette parois-
se, fils majeur de Ferdinand Scalabrini, ven-
tu de père Donatilde Pucier de cette parois-
se et de sa mère; et Angélica Julbert, fille majeure
de Pierre Julbert et de l'édm. Luberte de cette mè-
me paroissee d'autre part; toutes deux de
troisième degré de consanguinité en ligne col-
latérale et aussi de deux bans de mariage
ayant été accordé par Sa Grandeur Mgr.
Paul La Roche Evêque de Sherbrooke, en date
du vingt sept du courant; ne s'étant décou-
vert aucun empêchement au dit mariage,
nous quatre sous signés, curé de cette paroissee,
avons reçu leur mutuel consentement de ma-
riage - et leur avons donné la Bénédiction Nup-
tiale en présence de Ferdinand Scalabrini,
père de l'un et de Pierre Julbert, père de l'au-
tre, sous signes ainsi que de l'époux et
quelques paroissiens. Lecture faite.

Jean-Baptiste Scalabrini
Angélica Julbert
Ferdinand Scalabrini
Pierre Julbert
Afred Julbert
Mde Anna Scalabrini
Pierre Scalabrini

H. manche. Muc.

Transcription

Le vingt-huit juin dix neuf cent quinze, vû la publication d'un ban de mariage faite au prône de notre messe paroissiale entre Jean-Baptiste Scalabrini, cultivateur domicilié en cette paroisse, fils majeur de Ferdinand Scalabrini, rentier et de feu Domithilde Racicot de cette paroisse d'une part; et Arsélia Jalbert, fille majeure de Pierre Jalbert et de Arsélia Labonté de cette même paroisse d'autre part; la dispense du troisième degré de consanguinité en ligne collatérale et aussi de deux bans de mariage ayant été accordé par Sa Grandeur Mgr. Paul LaRocque, Évêque de Sherbrooke en date du vingt sept du courant; ne s'étant découvert aucun empêchement au dit mariage, Nous prêtre soussigné, Curé de cette paroisse avons reçu leur mutuel consentement de mariage et leur avons donné la Bénédiction Nuptiale en présence de Ferdinand Scalabrini, père de l'époux et de Pierre Jalbert, père de l'épouse soussignés ainsi que les époux et quelques parents. Lecture faite.

Jean-Baptiste Scalabrini Arsélia Jalbert Ferdinand Scalabrini Pierre Jalbert
Alfred Jalbert Mde Alma Scalabrini Pierre Scalabrini W. Morache, prêtre

Explication de la dispense de consanguinité

À l'acte de mariage de Jean-Baptiste et d'Arsélia Jalbert on accorde une dispense du troisième degré de consanguinité en ligne collatérale. Le lien de parenté entre les deux époux se situait au niveau des grands-parents maternels d'Arsélia et de Jean-Baptiste. Le grand-père d'Arsélia était Joseph Végiard dit Labonté marié à Domithilde Racicot qui était la sœur d'Israël Racicot, le grand-père maternel de Jean-Baptiste. Donc il y avait deux Domithilde Racicot: la deuxième étant la mère de Jean-Baptiste qui était la cousine germaine d'Exilda Labonté, la mère d'Arsélia.

Réal Scalabrini